

Les pharmaciens vont évaluer les Albertains et les Albertaines pour la COVID-19 et gérer l'approvisionnement en médicaments

Le 19 mars 2020

Les pharmaciens travaillent fort pour aider les Albertains et les Albertaines dans l'évaluation et le dépistage de la COVID-19. Un nouveau code de facturation a été créé pour ce service.

Ce nouveau service de pharmacie offre aux Albertains et aux Albertaines un autre moyen d'accéder à des informations et à des conseils sur la COVID-19.

« Nous devons tirer le maximum des capacités de nos professionnels de la santé en ce moment. Les pharmaciens ont des connaissances et de l'expérience dans le domaine des maladies infectieuses telles que la grippe, et ils aident les Albertains et les Albertaines à répondre à leurs questions et à leurs préoccupations. Cette mesure reconnaît le rôle des pharmaciens dans le système de santé et dans le soutien aux patients. »

Tyler Shandro, ministre de la Santé

Le service sera initialement limité au dépistage et à la communication d'informations sur la COVID-19. Alberta Health et l'Association des pharmaciens de l'Alberta collaboreront étroitement sur la manière d'élargir ce rôle, si cela s'avère nécessaire. Cela pourrait inclure de diriger les gens directement vers le test de la COVID-19 et de participer au service de soutien offert par Health Link 811 pour répondre au besoin d'information des Albertains et des Albertaines.

« Nous reconnaissons l'intervention et la capacité de réaction rapides d'Alberta Health qui ont permis d'établir une structure de compensation destinée à soutenir les soins que les pharmaciens communautaires de l'Alberta fournissent pendant la pandémie de la COVID-19. Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans la gestion, l'évaluation et le dépistage des

Renseignements connexes

[COVID-19 info pour les Albertains
et les Albertaines](#)

(en anglais seulement)

Demandes des médias

Steve Buick

Attaché de presse, ministère de la
Santé

Steve.Buick@gov.ab.ca

780-288-1735

indicateurs de santé des patients. Aider ces derniers à comprendre leurs risques en ce qui concerne la COVID-19 représente un soutien important pour les Albertains et les Albertaines. »

Margaret Wing, PDG, Association des pharmaciens de l'Alberta

En outre, pour garantir aux Albertains et aux Albertaines un accès continu aux médicaments essentiels et pour aider les pharmaciens à gérer l'approvisionnement en médicaments, le gouvernement albertain recommande que les pharmacies aient la possibilité de fournir un approvisionnement maximum de 30 jours en médicaments sur ordonnance.

« Les Albertains et les Albertaines comptent sur leurs équipes de pharmaciens pour l'accès aux médicaments permettant de gérer leurs besoins en matière de santé. La pandémie de la COVID-19 a entraîné des pénuries de médicaments en raison de la demande mondiale. Pour s'assurer que les Albertains et les Albertaines pourront avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin, le Collège des pharmaciens de l'Alberta encourage des mesures qui réduiront la probabilité de pénurie de médicaments en limitant les quantités prescrites à 30 jours. Cela contribuera à stabiliser notre approvisionnement en médicaments. »

Greg Eberhart, registraire, Collège des pharmaciens de l'Alberta

Comme certains Albertains et Albertaines devront renouveler leurs ordonnances plus souvent que d'habitude, ils devraient discuter avec leur pharmacien pour savoir quand il est approprié de le faire. Pour les aider à faire face aux coûts supplémentaires, les personnes bénéficiant des programmes Coverage for Seniors et Non-Group Coverage parrainés par le gouvernement albertain, paieront une quotepart moins élevée, d'un maximum de 8 \$ par ordonnance pour un approvisionnement de 30 jours. La quotepart actuelle est d'un maximum de 25 \$ par ordonnance. Les Albertains et les Albertaines qui ont une autre couverture doivent consulter leur fournisseur de prestations.

« Les changements annoncés aujourd'hui pour limiter les quantités de médicaments prescrits à 30 jours permettront de garantir que les pharmaciens albertains pourront gérer

efficacement l'approvisionnement en médicaments de manière à bénéficier à tous leurs patients. Les pharmaciens travaillent sans relâche pour s'assurer que les patients continuent d'avoir accès aux médicaments sur ordonnance et ce changement devrait contribuer à alléger cette pression. »

Margaret Wing, PDG, Association des pharmaciens de l'Alberta

D'autres provinces, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, ont pris des mesures ou sont en train de mettre en œuvre des mesures visant à protéger la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en médicaments.